



Mobilisation des moniteurs de tir

A l'instar des moniteurs TPCI, les moniteurs de tir ont souhaité porter leurs revendications au travers d'un mouvement collectif et coordonné. Ils souhaitent à la fois se montrer solidaires de leurs collègues moniteurs TPCI et montrer à la hiérarchie que tir et TPCI forment un bloc indissociable, l'un et l'autre étant complémentaires.

Le chantier de la Surveillance, obtenu suite à la mobilisation de 2022, a pour but d'identifier les dysfonctionnements de la branche Surveillance (efficacité opérationnelle, formation, etc....) et de les résoudre.

Au fil des réunions qui se tiennent entre la DG et les OS, certains constats sont communs quels que soient les thèmes abordés :

- Un manque de reconnaissance de l'Administration envers ses agents et un manque de valorisation de certaines fonctions.
- Une rémunération insuffisante face à l'augmentation du coût de la vie, et qui ne prend pas en compte l'engagement et la technicité des personnels sur les missions qui leur sont dévolues.
- Un manque d'effectifs qui crée des conditions de travail insatisfaisantes.

D'une manière générale, il apparaît que l'Administration des Douanes s'en remet de plus en plus à la bonne volonté des collègues quant à l'accomplissement de leurs missions/fonctions (spécialistes, moniteurs, chauffeurs, chefs d'équipes, collègues soumis à des astreintes aéroportuaires....), et nous ne sommes donc pas surpris par les difficultés de recrutement auxquelles est confrontée.

Cette situation, les moniteurs de tir ont décidé de ne pas la tolérer plus longtemps. Ainsi, ils ont décidé collectivement de ne plus assurer prochainement les formations.

Ces spécialités sont indispensables pour mettre en œuvre l'action de la Surveillance douanière sur l'ensemble des terrains d'intervention. Aussi, l'intersyndicale douanière soutient également le mouvement des moniteurs de tir, et se fait le relais de leurs légitimes revendications :

- Revalorisation de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF).
- Revalorisation de la NBI et cumul possible des NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire).
- Rémunération des actions de formation PSA et HK hors formation continue.
- Reconnaissance d'un statut de moniteur autonome dans son travail, sans dépendance de la hiérarchie directe.
- Validation des certifications à l'échelon national par inscription au registre national des certifications professionnelles (RNCP).
- Prise en compte de l'engagement et du travail au quotidien lors des promotions et de l'avancement.
- Faire évaluer et reconnaître par tous les moyens cette mission et cet engagement par le responsable de la FP au sein des DR, en l'espèce le chef de POC.

En outre, des progrès sont à faire concernant la mise à disposition des stands de tir, matériel et les formations conjointes tir/TPCI.

L'intersyndicale douanière se fera donc l'écho de ces revendications lors des prochains travaux sur la Surveillance, ainsi que dans les différentes instances directionnelles.

En outre, la multiplication des foyers de mécontentement au sein des personnels douaniers depuis quelques mois, devrait amener notre direction à accompagner ces dispositions spécifiques par des mesures de reconnaissance générale à destination de l'ensemble de la corporation douanière !